



## Résiliation commande véhicule neuf

-----  
Par papy7

Bonjour,

L'article L114.1 du code de la consommation, permettant la résiliation d'une commande de véhicule neuf si celui-ci n'est pas livré au plus tard 7 jours après la date limite de livraison; est-il toujours d'actualité?